



Micro ent--- suis je obligé d'avertir mon employeur

Par **jadice**, le **13/11/2008** à **10:43**

Bonjour,

Je suis jeune créatrice d'une micro et actuellement au chômage.

J'ai décidé de redevenir salarié en même tps car je sais que ma micro activité ne me suffira pas pour " vivre".

Suis je donc obligée de prévenir mes futurs employeurs?

Je cherche un travail justement il n'y aura pas de concurrence déloyale, cad pas du tout dans le même domaine.

Merci de m'aider.

A bientôt